

# Dirigeants, Travailleurs indépendants, Professions libérales (Arrêt de travail, aides , ...)

FAQ CSOEC - Mise à jour : 7 avril 2020



Infodoc-experts

Date	Questions	Réponses
<b>ARRET TRAVAIL - INDEMNISATION</b>		
31/03/20	Un travailleur indépendant ou un autoentrepreneur peut-il bénéficier d'un arrêt de travail pour garder les enfants ?	<p>Oui, le travailleur non salarié (travailleur indépendant ou exploitant agricole) ou l'auto entrepreneur doit déclarer son arrêt sur le site ameli.fr</p> <p>Le numéro de SIRET à déclarer est celui de l'indépendant et non celui de l'établissement.</p> <p><a href="https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-constraints-de-garder-leurs-enfants">https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-constraints-de-garder-leurs-enfants</a></p>
<b>AIDES</b>		